

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



REVUE FINANCIÈRE

1^{er} trimestre 2023

SE DÉMARQUER PAR UNE CROISSANCE
DURABLE ET RESPONSABLE

Présentation des résultats

10 mai 2023



AVERTISSEMENT

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes ; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles ; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou encore d'acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu de performance ; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et notre divulgation en RSE ; une participation et une collaboration suffisante de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives RSE de Boralex ; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents ; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné », « coefficient d'endettement net », « marge brute d'autofinancement », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution », « ratio de réinvestissement », « liquidités disponibles et financements autorisés », « production anticipée », « flux de trésorerie discrétionnaires par action » et « taux de croissance annuel composé » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023 de Boralex.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars. Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.





Patrick Decostre

Président et chef de la direction

FAITS SAILLANTS

Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné¹, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

- Ajout important de 468 MW au portefeuille de projets en développement et en construction qui s'établit à 6 GW au premier trimestre 2023.
- Production en hausse de 1 % (22 % en Combiné)¹ sur le T1-2022 attribuable aux mises en service et aux conditions de vent favorables en France qui ont contrebalancé les conditions de vent défavorables au Canada. Hausse en Combiné attribuable à l'intégration des parcs éoliens acquis aux États-Unis à la fin 2022.
- Production de 1 % supérieure à la production anticipée².
- Résultat d'exploitation de 77 M\$ (106 M\$) au T1-2023, une diminution de 14 M\$ (hausse de 1 M\$) sur 2022.
- BAIIA(A)¹ de 171 M\$ (192 M\$) au T1-2023, une baisse de 2 M\$ (hausse de 9 M\$) sur 2022.
- Hausse des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, mais diminution des flux de trésorerie discrétionnaires¹ au premier trimestre 2023 en comparaison au premier trimestre 2022.
- À noter que le BAIIA(A) et les flux de trésorerie discrétionnaires du premier trimestre 2022 incluaient un montant de 16 M\$ attribuable à certains contrats pour lesquels Boralex a dû comptabiliser une provision en cours d'exercice à la suite de la publication de la Loi de finances rectificative 2022 en France.
- Maintien de la flexibilité financière et d'un solide bilan.

¹ Le Combiné, le BAIIA(A) et les flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

² La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES - CANADA ET ÉTATS-UNIS

États-Unis

- Des fabricants du secteur de l'énergie propre se sont engagés à investir plus de 30 G\$ US dans le secteur de la fabrication, en annonçant plus de 40 initiatives sur la chaîne d'approvisionnement de l'énergie solaire aux États-Unis pour plus de 13 G\$ US.
- En Illinois, l'État a adopté une nouvelle mesure obligeant les comtés et les municipalités à adopter des normes à l'échelle de l'État pour les installations solaires et éoliennes à grande échelle. Cette loi restreint les interdictions ou les moratoires sur les approbations futures de ces installations renouvelables.
- En janvier, la *Texas Public Utility Commission* (PUCT) a approuvé l'adoption d'un mécanisme de crédit de performance, qui récompenserait les producteurs d'électricité pour leur disponibilité lors des pointes de demande sur le réseau.

Canada

- Le 28 mars, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'adopter une série de mesures visant à faire progresser l'économie propre, notamment l'adoption d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable (CII) de 30 % pour les investissements dans les systèmes de production d'électricité renouvelable et de stockage d'électricité.
- Au Québec, le gouvernement et Hydro-Québec continuent de privilégier la filière éolienne pour répondre aux besoins énergétiques futurs, chiffrés à 100 TWh d'ici 2050. Le 31 mars, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour 1 500 MW d'énergie éolienne. Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre d'un plan plus vaste visant à quadrupler la capacité de production d'énergie éolienne au cours des 15 prochaines années afin de répondre à la demande croissante d'énergie, soit 25 TWh ou 14 % au cours de la période 2022-2032.
- En Ontario, l'*Independent Electricity System Operator* (IESO) sera appelé à mettre en place des mécanismes d'approvisionnement pour répondre aux nouveaux besoins en puissance confirmés dès 2025 et dans les années qui suivront. À la fin de mars, l'IESO a lancé une consultation sur l'achat de 2 200 MW provenant d'installations de stockage, dans le cadre d'un appel d'offres à long terme («LT1 RFP»). Les décisions prises à la suite du prochain appel d'offres sont attendues à l'automne 2023.

ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES - FRANCE ET ROYAUME-UNI

France et autres pays de l'Union européenne

- En Europe, la mise en œuvre du plan REPowerEU se poursuit en 2023 afin de rendre l'Europe indépendante des combustibles fossiles russes, avec notamment la volonté d'augmenter les cibles à atteindre en matière d'énergies renouvelables à horizon 2030. De plus, des mesures sont en préparation en réaction à l'IRA américain, pour développer l'industrie des technologies neutres en carbone, des métaux rares et des matières critiques.
- En France, le marché de l'électricité a été moins volatil au cours du premier trimestre, mais demeure sensible aux nouvelles informations. Des mesures ont été mises en place au cours du premier trimestre 2023 dans le cadre du *Plan énergies renouvelables*, dont la loi relative à l'accélération de la production renouvelable. Enfin, le gouvernement a prévu en 2023 de renforcer le secteur de l'industrie verte et prépare l'adoption d'une nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

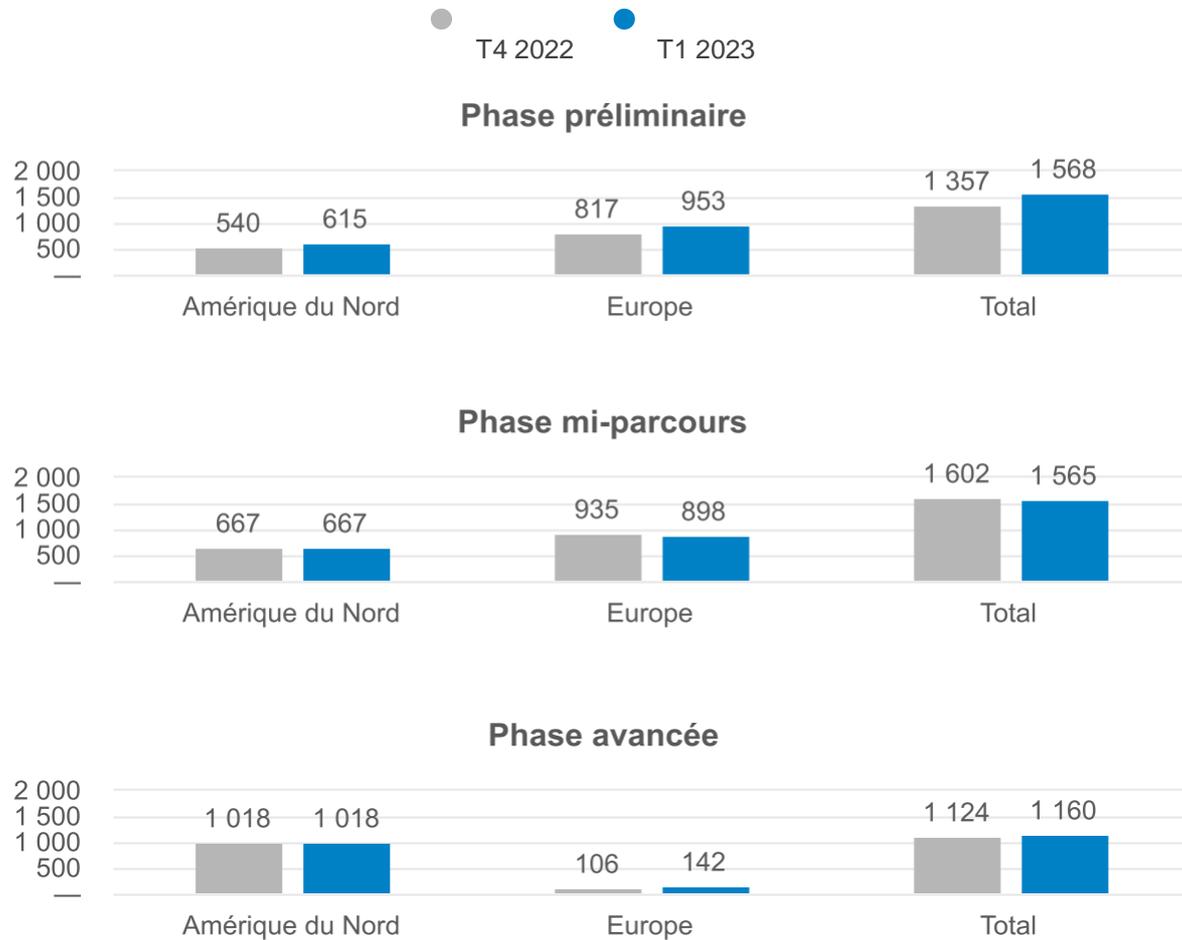
Royaume-Uni

- Au Royaume-Uni, la politique énergétique se caractérise par la volonté de soutenir l'industrie et les technologies neutres en carbone. En Angleterre, les discussions se poursuivent pour donner de nouvelles perspectives à l'éolien terrestre. L'Écosse, de son côté, travaille au développement de l'éolien terrestre à la suite de la publication, à la fin de 2022, des objectifs à atteindre d'ici 2030.

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS



SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

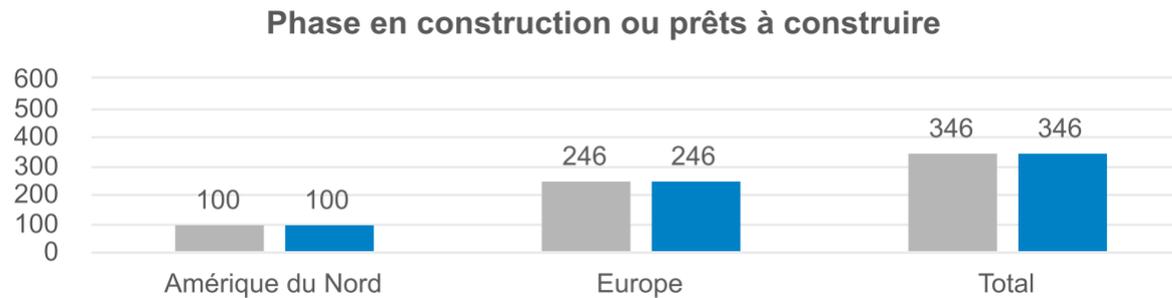
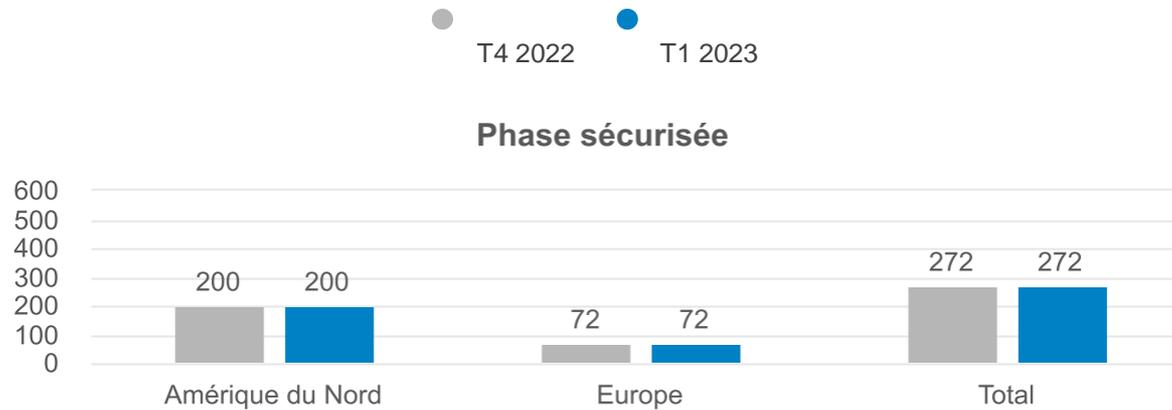
PORTEFEUILLE DE PROJETS		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL 4 293 MW STOCKAGE 1 050 MW	PHASE PRÉLIMINAIRE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Droits fonciers sécurisés • Interconnexion possible 		265 MW	554 MW	819 MW
			350 MW	399 MW	749 MW
	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des risques règlementaires • Évaluation de l'acceptabilité par les collectivités locales (Europe) 	PUISSANCE DE PRODUCTION	615 MW	953 MW	1 568 MW
		STOCKAGE 	890 MW	65 MW	955 MW
	PHASE MI-PARCOURS				
	<ul style="list-style-type: none"> • Design préliminaire pour faire une soumission • Évaluation des permis à obtenir et de l'acceptabilité par les communautés locales (Amérique du Nord) 		667 MW	658 MW	1 325 MW
			-	240 MW	240 MW
	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de permis et d'autorisations administratives effectuées et évaluation finale des risques environnementaux complétée (Europe) 	PUISSANCE DE PRODUCTION	667 MW	898 MW	1 565 MW
		STOCKAGE 	-	18 MW	18 MW
	PHASE AVANCÉE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet soumis dans un appel d'offres ou à la recherche active d'un CAE corporatif • Évaluation finale complétée des risques environnementaux (Amérique du Nord) 		193 MW	132 MW	325 MW
			825 MW	10 MW	835 MW
<ul style="list-style-type: none"> • Projet autorisé par les autorités règlementaires (France) 	PUISSANCE DE PRODUCTION	1 018 MW	142 MW	1 160 MW	
	STOCKAGE 	77 MW	-	77 MW	
TOTAL		1 125 MW	1 344 MW	2 469 MW	
		1 175 MW	649 MW	1 824 MW	
	PUISSANCE DE PRODUCTION	2 300 MW	1 993 MW	4 293 MW	
	STOCKAGE 	967 MW	83 MW	1 050 MW	



SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE *CHEMIN DE CROISSANCE*



SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

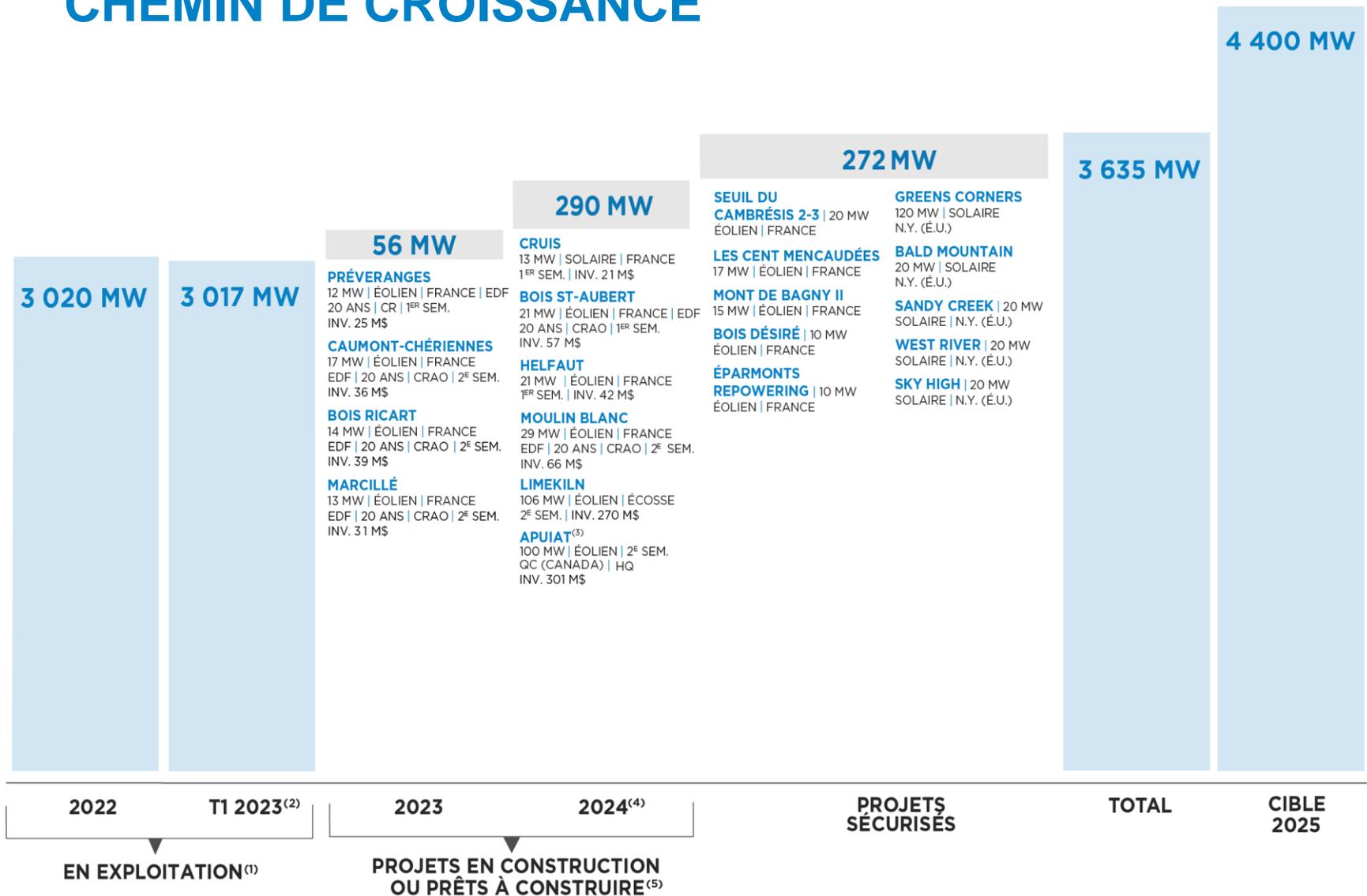
CHEMIN DE CROISSANCE

		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL 618 MW STOCKAGE 3 MW	PHASE SÉCURISÉE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat obtenu (REC ou CAE) et <ul style="list-style-type: none"> • interconnexion soumise (États-Unis) • interconnexion sécurisée (Canada) • Interconnexion sécurisée et <ul style="list-style-type: none"> • projet purgé de tout recours (France) • projet autorisé par les autorités réglementaires (Écosse) 	 	-	72 MW	72 MW
			200 MW	-	200 MW
		PUISSANCE DE PRODUCTION	200 MW	72 MW	272 MW
		STOCKAGE 	-	-	-
	PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Permis obtenus • Financement en cours • Date de mise en service établie • Stratégie tarifaire définie 	 	100 MW	233 MW	333 MW
			-	13 MW	13 MW
		PUISSANCE DE PRODUCTION	100 MW	246 MW	346 MW
		STOCKAGE 	-	3 MW	3 MW
TOTAL		100 MW	305 MW	405 MW	
		200 MW	13 MW	213 MW	
	PUISSANCE DE PRODUCTION	300 MW	318 MW	618 MW	
	STOCKAGE 	-	3 MW	3 MW	

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 017 MW

Au 31 mars 2023 et au 9 mai 2023.

CHEMIN DE CROISSANCE



(1) Correspond à la puissance installée de production et exclut la puissance installée pour des projets de stockage.

(2) Au 31 mars 2023 et au 9 mai 2023.

(3) La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

(4) Certains éléments, dont le BAIIA des projets pour les mises en service prévues en 2024, seront divulgués ultérieurement puisque des mesures sont toujours en cours pour optimiser davantage ces projets.

(5) L'investissement total et le BAIIA annuel estimé pour les projets situés en France ont été convertis en dollars canadiens au taux de clôture au 31 mars 2023.



RÉALISATIONS 2023 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Croissance

- Ajout de projets éoliens en Europe au stade préliminaire du portefeuille de projets, pour un total de 117 MW.

Clientèle

- Discussions en cours afin de conclure des CAÉ corporatifs en France et au Royaume-Uni.

Diversification

- Ajout de projets solaires totalisant 121 MW et de projets de stockage totalisant 230 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Soumission pour des projets de stockage équivalent à 380 MW dans le cadre d'appel d'offres en Ontario.

Optimisation

- Intégration des participations acquises dans cinq projets éoliens aux États-Unis représentant une puissance nette de 447 MW permettant des optimisations futures.
- Optimisation de la maintenance et de l'entretien de deux parcs éoliens français et d'un parc éolien canadien pour une puissance installée totale de 40 MW.
- Optimisation de la structure de financement par le remboursement d'un prêt à terme de 58 M\$ (40 M€).



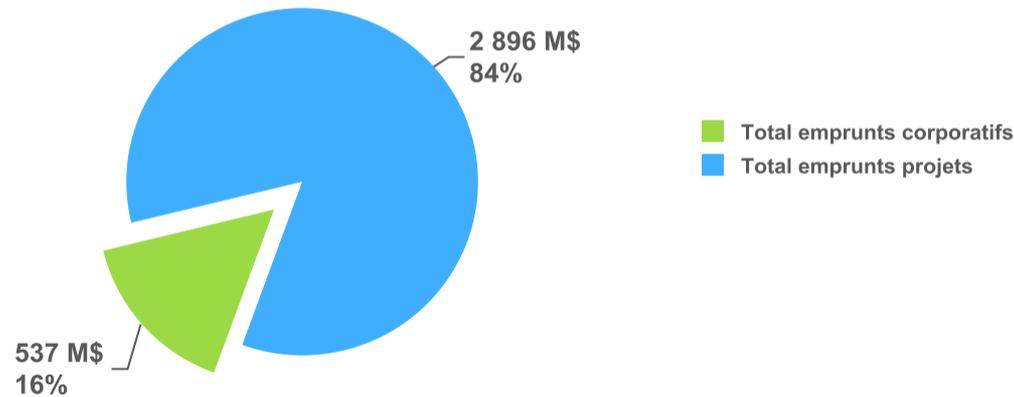
Bruno Guilmette

Premier vice-président et chef de la
direction financière

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Augmenter la proportion de financement corporatif, incluant le financement durable, et obtenir une cote de crédit "Investment Grade"

Répartition des emprunts - solde du capital - 3,4 G\$
Au 31 mars 2023



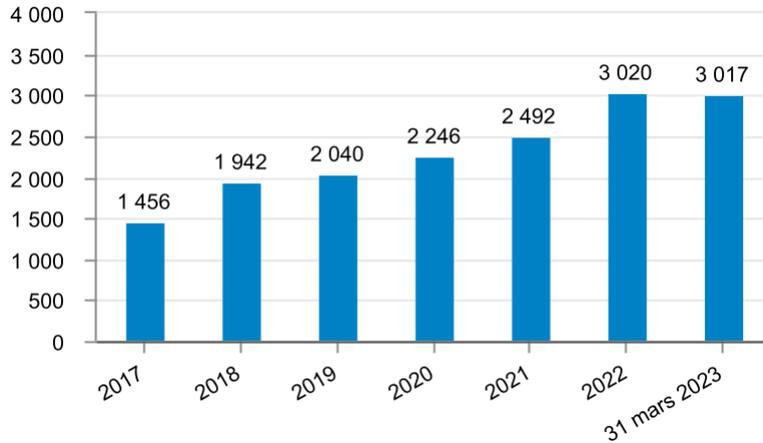
Plus de 330 M\$ de liquidités et financements autorisés disponibles⁽¹⁾ au 31 mars 2023. Un montant de 77 M\$ sous la facilité de crédit rotative sera transféré sous la facilité de lettres de crédit garantie par Exportation et Développement Canada, laquelle a été bonifiée de 125 M\$ portant ainsi le montant total autorisé à 200 M\$ en avril 2023.

¹ Les liquidités disponibles et financement autorisés est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

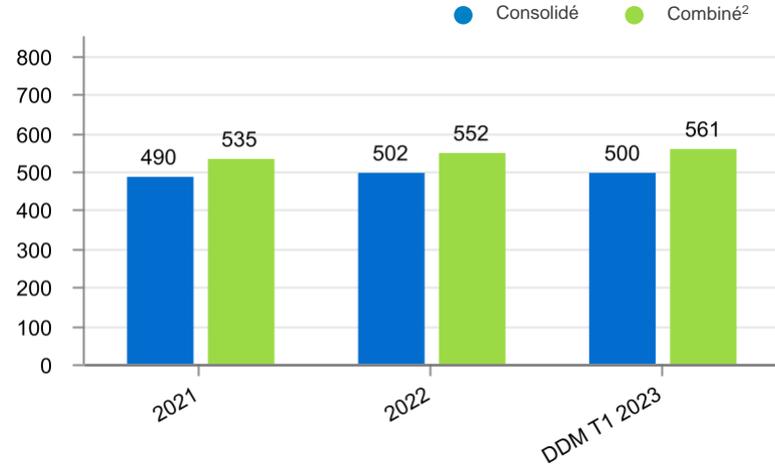
Puissance installée

(en MW)



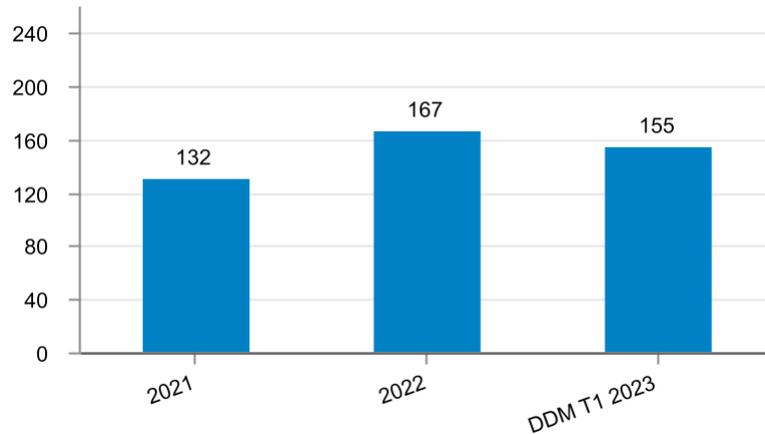
BAIIA(A)¹

(en millions de dollars canadiens)



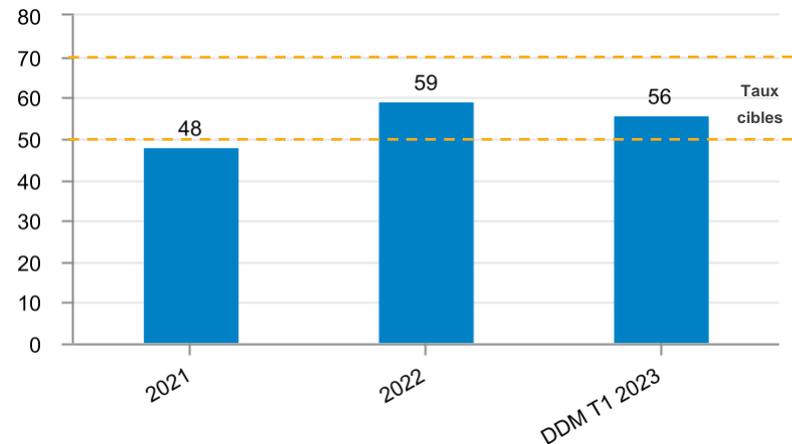
Flux de trésorerie discrétionnaires²

(en millions de dollars canadiens)



Ratio de réinvestissement³

(en %)



¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

² Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

³ Le Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Être la référence RSE auprès de ses partenaires

E

ENVIRONNEMENT

Croître en ayant à coeur une trajectoire durable et résiliente

Approbation par les instances gouvernementales de l'efficacité des technologies de détection de l'avifaune utilisées par Boralex en France et à Port Ryerse (Canada).

S

SOCIÉTÉ

Respecter les vivants

Mise en place d'une gouvernance consolidée en Amérique du Nord pour améliorer continuellement la performance en Santé et Sécurité (SST) de l'entreprise.

Lancement de la plateforme Boostalab fournissant des outils concrets en gestion du changement et développement de compétences relationnelles en milieu de travail auprès de l'ensemble de nos collaborateurs afin de contribuer au bien-être au travail.

G

GOVERNANCE

Faire de l'exemplarité en matière de gestion une valeur partagée

Publication du troisième rapport RSE de Boralex illustrant nos progrès en la matière au cours de 2022.

Approbation du Code d'éthique par le conseil d'administration pour assurer un milieu de travail sain, accroître et maintenir la réputation de l'entreprise et se conformer aux exigences légales.

Lancement d'une troisième vague de demandes de certification EcoVadis auprès de nos fournisseurs stratégiques.

Révision de la taxonomie des risques d'entreprise afin de consolider davantage la prise en compte systématique des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - COMBINÉ⁽¹⁾ (en GWh)

	T1 2023	Anticipé ⁽²⁾	T1 2022	T1 2023 vs Anticipé ⁽²⁾		T1 2023 vs T1 2022	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	694	801	851	(107)	(13)	(157)	(19)
Éolien États-Unis							
Acquisition	436	387	—	49	13	436	—
Éolien France							
Actifs comparables ⁽¹⁾	741	697	667	44	6	74	11
Mises en service	53	34	—	19	54	53	—
Arrêts temporaires - Repowering	53	57	13	(4)	(6)	40	>100
Total éolien France	847	788	680	59	8	167	25
Total éolien							
Actifs comparables ⁽¹⁾	1 435	1 498	1 518	(63)	(4)	(83)	(6)
Acquisition - États-Unis	436	387	—	49	13	436	—
Mises en service	53	34	—	19	54	53	—
Arrêts temporaires - Repowering	53	57	13	(4)	(6)	40	>100
Total éolien	1 977	1 976	1 531	1	—	446	29
Hydro Canada	77	70	73	7	10	4	6
Hydro États-Unis ⁽⁶⁾	131	106	116	25	23	15	13
Total hydro	208	176	189	32	18	19	10
Solaire France							
Actifs comparables	11	11	10	—	(4)	1	4
Mise en service ⁽⁴⁾	5	5	—	—	8	5	—
Total solaire France	16	16	10	—	—	6	52
Solaire États-Unis							
Actifs comparables	85	88	105	(3)	(4)	(20)	(19)
Total solaire	101	104	115	(3)	(3)	(14)	(12)
Cession Senneterre	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total thermique	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total	2 286	2 256	1 875	30	1	411	22

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 1 2023.

⁽³⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽⁴⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation* du rapport intermédiaire 1 2023.

⁽⁵⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

⁽⁶⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.



PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
	T1 2023	T1 2022	Variation		T1 2023	T1 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
(en millions de dollars canadiens)								
Éolien	269	192	77	41	299	213	86	41
Hydro	18	18	—	1	18	18	—	1
Solaire	11	11	—	(8)	11	11	—	(8)
Thermique	—	6	(6)	(100)	—	6	(6)	(100)
Total	298	227	71	31	328	248	80	32

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET BAI(A)⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
	T1 2023	T1 2022	Variation		T1 2023	T1 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Résultat d'exploitation	77	91	(14)	(16)	106	105	1	1
BAII(A)⁽¹⁾								
Éolien	183	170	13	8	204	179	25	14
Hydro	13	13	—	(2)	13	13	—	(2)
Solaire	7	9	(2)	(23)	7	9	(2)	(23)
Thermique	—	2	(2)	(100)	—	2	(2)	(100)
Corporatif								
Développement	(10)	(6)	(4)	67	(10)	(6)	(4)	67
Administration	(15)	(10)	(5)	50	(15)	(10)	(5)	50
Autres dépenses	(7)	(5)	(2)	40	(7)	(4)	(3)	75
Total corporatif	(32)	(21)	(11)	(54)	(32)	(20)	(12)	(56)
Total - BAI(A)⁽¹⁾	171	173	(2)	(1)	192	183	9	5
Résultat net	55	57	(2)	(4)	55	57	(2)	(4)

⁽¹⁾ Le BAI(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

TRIMESTRE

FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES¹ - CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre				DDM			
	T1 2023	T1 2022	Variation		31 mars 2023	31 déc. 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	244	137	107	77	620	513	107	21
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(103)	(1)	(102)	>(100)	(212)	(110)	(102)	(91)
Marge brute d'autofinancement¹	141	136	5	4	408	403	5	1
Versements sur les emprunts non courants (projets) ²	(65)	(58)	(7)	(12)	(219)	(212)	(7)	(3)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ³	—	1	(1)	(26)	6	7	(1)	(6)
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16	76	79	(3)	(3)	195	198	(3)	(1)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁴	(6)	(6)	—	(8)	(15)	(15)	—	(3)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁴	(13)	(1)	(12)	>(100)	(49)	(37)	(12)	(33)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(3)	(2)	(1)	(67)	(13)	(12)	(1)	(9)
Frais de développement (aux résultats)	11	7	4	56	37	33	4	11
Flux de trésorerie discrétionnaires¹	65	77	(12)	(15)	155	167	(12)	(7)
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	17	17	—	3	68	68	—	1
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 764	102 649	115	—	102 754	102 726	28	—
Flux de trésorerie discrétionnaires par action ⁵	0,64	0,75	(0,12)	(16)	1,51	1,63	(0,12)	(7)
Dividendes versés actionnaires - par action	0,165	0,165	—	—	0,66	0,66	—	—
Ratio de distribution⁵					44 %	41 %		
Ratio de réinvestissement⁵					56 %	59 %		

¹ La marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

² Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes.

³ Pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2023, ajustement favorable de 6 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ajustement favorable de 7 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions.

⁴ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

⁵ Les Flux de trésorerie discrétionnaires par action, le Ratio de distribution et le Ratio de réinvestissement sont des ratios non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces ratios peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

SITUATION FINANCIÈRE - APERÇU

	Consolidé			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 mars 2023	31 déc. 2022	\$	%
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	589	374	215	57
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	3 683	3 675	8	—
Goodwill et Immobilisations incorporelles	1 278	1 292	(14)	(1)
Actif net financier	164	213	(49)	(23)
Total de l'actif	6 747	6 539	208	3
Emprunts - solde du capital	3 433	3 346	87	3
Total emprunts projets ¹	2 896	3 007	(111)	(4)
Total emprunts corporatifs	537	339	198	58
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,59	3,24	—	—
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex	1 674	1 681	(7)	—
Valeur aux livres par action (\$)	16,29	16,38	(0,09)	(1)
Coefficient d'endettement net au marché (%) ²	38 %	40 %	—	(2)

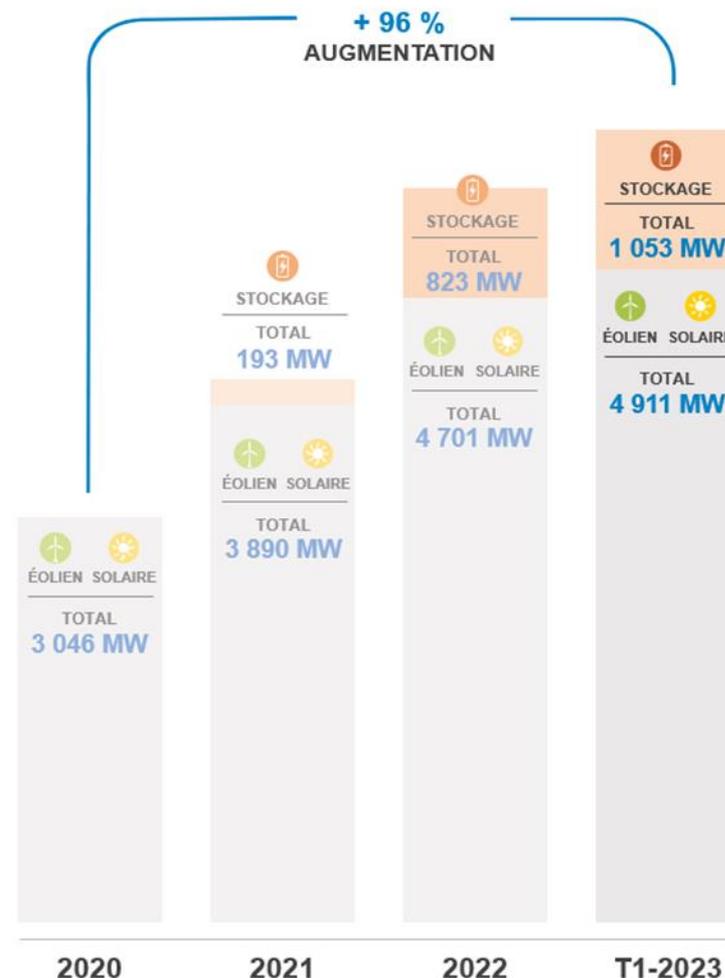
¹ Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

² Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

CONCLUSION

1. Ajout important de 468 MW de projets en phase préliminaire du portefeuille de projets au premier trimestre.
2. Portefeuille de projets en développement et en construction de 6 GW au total, une hausse de 96 % sur 2020.
3. Production en hausse de 1 % (22 %) sur le T1 2022.
4. BAIIA(A)¹ de 171 M\$ (192 M\$) au T1-2023, une baisse de 2 M\$ (hausse de 9 M\$) sur 2022.
5. Solide position financière avec plus de 330 M\$ de liquidités et financements autorisés¹ et un coefficient d'endettement net², au marché de 38 %.
6. Environnement d'affaires favorable aux activités de développement.

Portefeuille de projets en développement et en construction



¹ Le BAIIA(A) et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

² Le coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

ANNEXES



Données historiques [|24](#)

Production d'électricité - Consolidé [|25](#)

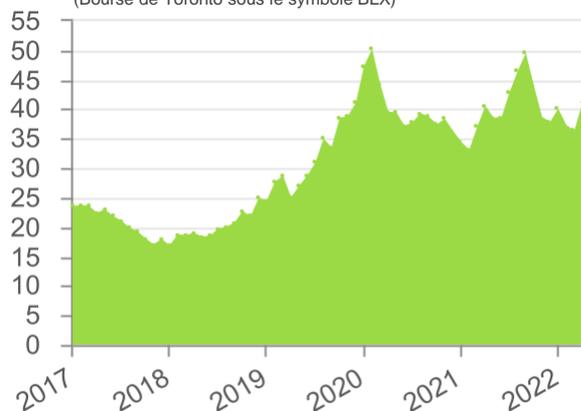
DONNÉES HISTORIQUES

Cours de l'action

(Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹ : 11 %

(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)

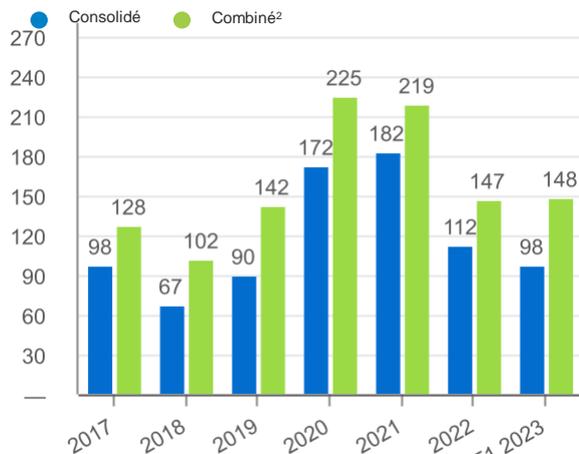


■ 41,15 \$ / action au 31 mars 2023

Résultat d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

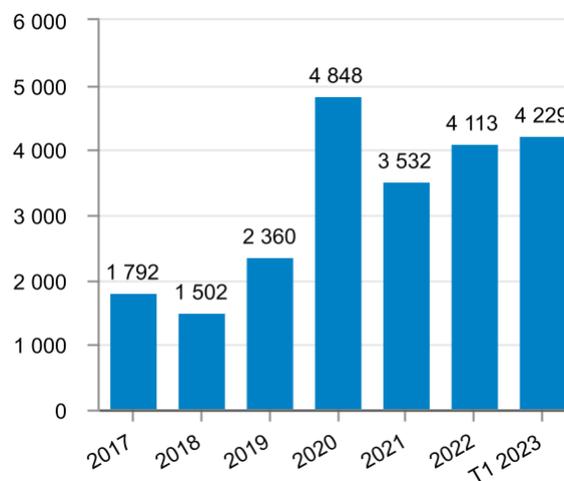
Taux de croissance annuel composé¹ : — % (Consolidé) et 3 % (Combiné²)



Capitalisation boursière

(en millions de dollars canadiens)

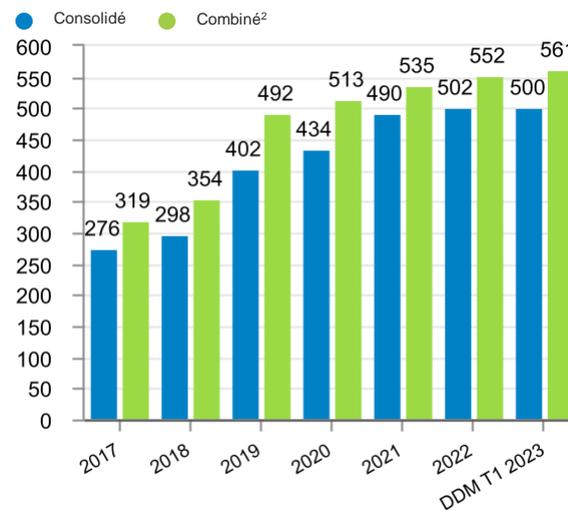
Taux de croissance annuel composé¹ : 18 %



BAIIA(A)³

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹ : 12 % (Consolidé) et 11 % (Combiné²)



¹ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

² Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2023.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CONSOLIDÉ

(en GWh)

	T1 2023	Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾	T1 2022	T1 2023 vs Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾		T1 2023 vs T1 2022	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	540	606	657	(66)	(11)	(117)	(18)
Total éolien Canada	540	606	657	(66)	(11)	(117)	(18)
Éolien France							
Actifs comparables ⁽⁵⁾	741	697	667	44	6	74	11
Mises en service ⁽⁴⁾	53	34	—	19	54	53	—
Arrêts temporaires - Repowering	53	57	13	(4)	(6)	40	>100
Total éolien France	847	788	680	59	8	167	25
Total éolien							
Actifs comparables ⁽³⁾⁽⁵⁾	1 281	1 303	1 324	(22)	(2)	(43)	(3)
Mises en service ⁽⁴⁾	53	34	—	19	54	53	—
Arrêts temporaires - Repowering	53	57	13	(4)	(6)	40	>100
Total éolien	1 387	1 394	1 337	(7)	—	50	4
Hydro Canada	77	70	73	7	10	4	6
Hydro États-Unis ⁽⁶⁾	131	106	116	25	23	15	13
Total hydro	208	176	189	32	18	19	10
Solaire France							
Actifs comparables	11	11	10	—	(4)	1	4
Mise en service - France ⁽⁴⁾	5	5	—	—	8	5	—
Total Solaire France	16	16	10	—	—	6	52
Solaire États-Unis							
Actifs comparables ⁽³⁾	85	88	105	(3)	(4)	(20)	(19)
Total solaire	101	104	115	(3)	(3)	(14)	(12)
Cession Senneterre	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total Thermique	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total	1 696	1 674	1 681	22	1	15	1

⁽¹⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 1 2023.

⁽³⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽⁴⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation de la section II - Analyse des résultats, de la situation de trésorerie et de la situation financière - IFRS* du rapport intermédiaire 1 2023.

⁽⁵⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

⁽⁶⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Borealex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

TRIMESTRE



Période de

QUESTIONS



Pour renseignements supplémentaires :

STÉPHANE MILOT

Vice président - Relations avec les investisseurs

stephane.milot@boralex.com

(514) 213-1045

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



BORALEX.COM